



# En marche...

# Contre l'hiver social

## Grève le 10 octobre dans toute la fonction publique

**Rythmes scolaires  
parisiens - p. 7**

**Retour sur l'université  
de Printemps - p. 12 à 17**

**Promotions  
p. 20 et 21**





## L'heure est à la mobilisation générale !

### sommaire

- p. 4-5 **Actualité**  
Fonctionnaires - Grève du 10 octobre
- p. 6-7 **Actualité**  
Carte scolaire - APC  
Rythmes scolaires
- p. 8-9 **Métier**  
Équipement informatique des écoles  
Formation initiale
- p. 11 **AVS Contrats aidés**  
Manque de personnel à Paris  
Suppression des contrats aidés - RIS
- p. 12-17 **Métier**  
Université de printemps 2017  
Interviews de Benoît Falaize,  
Wilfried Lignier, Claire Margolinas
- p. 18-21 **Carrière**  
Calendrier des opérations administratives - congé de formation professionnelle - permutations - promotions
- p. 22 **Droits et libertés**  
Scolarisation des migrant-es  
Pour l'abrogation du délit de solidarité  
VISA « Lumière sur mairies brunes »

Ce journal a été réalisé par l'ensemble des membres du bureau du SNUipp-FSU Paris :

Nicolas Alexandre, Audrey Bourlet de la Vallée, Nathalie Carboni-Latour, Brigitte Cerf, Santo Inguaggiato, Elisabeth Kutas, Jérôme Lambert, Denis Parès, Caroline Pecqueur, Antonella Pereira, Roger Pouessel, Anne-Laure Stamminger, Cécile Stassi, Nicolas Wallet

### SNUipp-FSU Paris

11 rue de Tourtille 75020 Paris

01 44 62 70 01

snu75@snuipp.fr

<http://75.snuipp.fr>

Selon le Président de la République, les manifestant-es sont cyniques ou fainéant-es... Selon le gouvernement, la fonction publique est une charge à réduire... Selon le MEDEF, le chômage, c'est la faute de l'école... Ces derniers temps, les laudateurs du libéralisme s'en donnent à cœur joie pour déverser leur mépris à l'égard des salarié-es, notamment des services publics. Ce n'est pas sans rappeler les méthodes de notre Ministre fondées sur des annonces médiatiques sans aucune concertation préalable avec les enseignant-es et leurs représentant-es. Les évaluations imposées en CP sont un bon exemple de ce « new management ».

Face à ce mépris, mais plus encore face à la politique libérale du gouvernement, nous devons rester uni-es et amplifier notre mobilisation. En tant que salarié-es, nous devons continuer à nous battre contre les régressions sociales contenues dans les ordonnances et pour la préservation du modèle social français. En tant que fonctionnaires, nous devons nous mobiliser pour défendre notre statut et revendiquer une augmentation de nos salaires. Enfin, en tant qu'enseignant-es, nous devons nous battre pour imposer au nouveau Ministre de reconnaître notre investissement et de nous respecter en tant que professionnel-les.

Le 10 octobre sera une étape importante de cette mobilisation, le SNUipp et la FSU appellent les personnels à être massivement en grève.

A Paris, une autre bataille s'annonce. Le Rectorat et la Mairie doivent enfin entendre les enseignant-es et revenir sur l'application parisienne de la réforme des rythmes scolaires. Afin de se faire entendre, le SNUipp-FSU Paris invite l'ensemble des écoles à proposer au vote du premier conseil d'école un vœu demandant l'ouverture immédiate de discussions et la consultation de la communauté éducative. La Mairie et l'Académie ne veulent pas de débats, à nous de l'imposer !

Jérôme Lambert

L'École journal du SNUipp-Paris-FSU numéro 342 du 28 septembre 2017

CPPAP n°0515 S 07539 ISSN n° 12410233 Prix : 1 €

Directeur de publication : Nicolas Wallet

Ce numéro a été entièrement réalisé et maqueté par des militants du SNUipp Paris. Maquette conçue par Arnaud Malaisé.

Imprimé par Rivaton Bobigny. Presse urgente, dispensé de timbrage.

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp (ou des syndicats de la FSU). Conformément à la loi du 08/01/78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant par écrit au SNUipp Paris.

# Fonction publique

## Mobilisé-es le 10 octobre

*La Fonction Publique, ses usager-es et ses agent-es doivent passer avant les intérêts des riches et du monde de la finance. La réforme de l'ISF et de la fiscalité est nécessaire pour arrêter les cadeaux à ceux qui ont déjà beaucoup alors que, dans le même temps, les besoins de la population en terme de services publics ne sont pas satisfaits.*

*Différentes études démontrent que le coût du fonctionnement de l'Etat n'est pas plus important que dans les autres pays européens. «La part de l'emploi public dans l'emploi total n'y est pas systématiquement supérieure aux autres pays de l'OCDE» (Conseil d'analyse économique, juillet 2017). La masse salariale représente 12,9% du PIB en 2015, en hausse de seulement 0,4 point depuis 1980.*

### Gel du point d'indice

Le gouvernement a décidé de geler le point d'indice des agents de la fonction publique, ce qui va bloquer les rémunérations de 20% de la population active. Celui-ci, bloqué depuis six ans, venait à peine de connaître un léger dégel sous la mandature précédente (+ 0,6% en juillet 2016, puis en février 2017). Les fonctionnaires ont subi une perte

substantielle de leur pouvoir d'achat depuis quinze ans, dans un contexte prolongé de suppressions de postes qui a entraîné un alourdissement de leur charge de travail. Ils ne peuvent accepter de se voir imposer une nouvelle période de rigueur salariale qui a déjà entraîné 9% de perte de pouvoir d'achat depuis 8 ans.

Suite à la réponse insatisfaisante du Ministre, par courrier puis lors d'une

rencontre avec lui le 21 juillet, la FSU continue d'exprimer son opposition totale à cette mesure. Dans le cadre d'une intersyndicale, elle exige l'ouverture d'une négociation salariale pour restaurer le pouvoir d'achat des agents par le biais d'une augmentation uniforme du point d'indice dans les trois versants de la Fonction Publique.

### Hausse de la CSG

Pour les salarié-es du privé, le gouvernement a annoncé une hausse de 1,7% de la CSG compensée par la suppression des cotisations chômage et maladie, qui représentent 3,15% du salaire. Ceci représentera un gain de pouvoir d'achat net pour les salarié-es du privé. La promesse de campagne d'en

faire bénéficier tous-tes les salarié-es ne sera sans doute pas tenue. La compensation (puisque les fonctionnaires ne paient pas les mêmes cotisations) pourrait prendre la forme d'une prime ou de volontarisme pour des heures supplémentaires. Sans aucune garantie réelle de compensation, le Ministère entretient le flou...

### Revalorisation des carrières

La réforme de l'avancement et de l'évaluation professionnelle des enseignant-es (PPCR) obtenu au précédent gouvernement, qui ne constitue pour la FSU qu'un début de revalorisation, doit être maintenue. Le gouvernement actuel

semble vouloir remettre en cause le calendrier des revalorisations de carrière pour faire des économies. L'étalement des mesures reste flou mais ce qui est certain c'est que ça ne se passera pas comme prévu.



### Retraite

Le système qu'on nous prédit est un régime dit par points ou par comptes notionnels : chaque actif et active disposerait d'un compte virtuel sur lequel seraient enregistrées ses cotisations. Puis ces points seraient transformés en pension grâce à un coefficient de conversion

prenant en compte l'âge et l'espérance de vie de chaque génération au moment du départ en retraite. Cependant, on ne connaît pas la valeur du point et son alignement ou non sur la conjoncture économique. Ce système retient l'espérance de vie moyenne d'une génération et nie donc les grandes différences d'espérance de vie entre classes sociales et selon les professions.

Pour les fonctionnaires, la prise en compte des débuts de carrière pour la contribution diminuera de manière significative le niveau des pensions. Par ailleurs, cela signifie la fin du code des pensions qui est pourtant un élément de notre statut : le calcul de la pension sur les six derniers mois est lié au statut et à

la notion de carrière.

On passe d'un système « à prestations définies » où les paramètres de calcul sont connus à l'avance par les cotisant-es à un système « à cotisations définies », ce qui entraîne un manque de visibilité.

La FSU revendique donc un système à prestations définies :

- retraite à 60 ans
- 75% du dernier traitement
- 37,5 annuités
- retour aux droits familiaux
- prise en compte des années d'études.

Nous serons également très vigilants quant à la préservation de notre statut.



Le rétablissement du jour de carence pour les agent-es de la Fonction publique représente une double peine : amputation du pouvoir d'achat, qui s'ajoute au gel de la valeur du point et à l'augmentation des cotisations retraites et punition des agents, considérés comme coupables d'être malades. Près de 2/3 des salarié-es du privé, majoritairement dans les grandes entreprises, ne sont pas concerné-es par le jour de carence car couvert-es par des accords d'entreprise ou de mutuelle, ce que le gouvernement précédent avait compris en le supprimant début 2013. Par ailleurs, le jour de carence est inefficace : il conduit à attendre une dégradation plus avancée de l'état de

santé des salarié-es, les arrêts sont donc moins nombreux mais plus longs ! Des liens entre absences pour raison de santé et mauvaises conditions de travail sont établis. La FSU exige l'amélioration de la qualité de vie au travail dans la Fonction Publique : c'est une question d'intérêt général. Elle revendique aucun jour de carence ni dans le privé, ni dans le public ! Pas d'alignement sur les conditions les plus défavorables ! Il faut au contraire mieux protéger les salarié-es du privé qui sont les moins bien couvert-es.

Elisabeth Kutas, Denis Parès,  
Caroline Pecqueur



## Grève et manifestation mardi 10 octobre

Depuis l'arrivée du nouveau gouvernement, les mesures négatives s'accumulent pour les agent-es de la Fonction publique : gel de la valeur du point d'indice, rétablissement de la journée de carence, perspective de 120 000 suppressions d'emplois sur les trois versants de la Fonction publique...

Et contrairement à l'engagement fait aux agent-es public.que.s par Emmanuel Macron dans le cadre de sa campagne présidentielle : "J'augmenterai votre pouvoir d'achat, comme celui des salariés des entreprises : vous paierez moins de cotisations et votre salaire net sera augmenté d'autant", la hausse de la CSG se traduira au mieux par une simple compensation dans la Fonction publique, c'est-à-dire sans gain de pouvoir d'achat pour les agent-es !

Ainsi, toutes ces mesures vont impacter fortement et négativement le pouvoir d'achat de plus de 5,4 millions d'agent-es public.que.s et fragilisent les services publics rendus aux usagers. C'est inacceptable.

C'est totalement injuste pour les agent-es, et c'est totalement inefficace pour une Fonction publique de moins en moins attractive dans de nombreux secteurs. Ces mesures ne contribuent en rien à l'amé-

lioration de la qualité des services publics. Services publics au sujet desquels nos organisations syndicales rappellent leur demande d'un débat de fond sur ses missions s'appuyant sur le bilan des réformes déjà engagées. Enfin, nos organisations rappellent leur attachement au code des pensions civiles et militaires et seront très vigilantes sur la future réforme des retraites annoncée pour l'ensemble des agent-es public-ques.

**C'est pour faire entendre ces profonds désaccords que les organisations syndicales appellent toutes et tous les agent-es à la grève, aux manifestations ou aux rassemblements (selon des modalités définies par les différents secteurs) pour se mobiliser le mardi 10 octobre prochain, date choisie par le ministre pour la tenue d'un rendez-vous salarial.**

Elles exigent une véritable négociation salariale qui aboutisse à une réelle reconnaissance du travail, des missions et de l'engagement professionnel des agent-es par une augmentation du pouvoir d'achat et la revalorisation des carrières, le non rétablissement de la journée de carence et les moyens nécessaires pour permettre aux agent-es d'exercer leurs missions de service public.

# Prochaine carte scolaire

## Ça va coincer !

*Avec des besoins toujours importants et l'extension du dispositif des CP et CE1 à 12, le SNUipp-FSU Paris exprime de vives inquiétudes quant à la prochaine carte scolaire. Si le Ministère n'accorde pas de moyens suffisants à l'Académie, de nombreuses fermetures de postes sont à prévoir.*



### Pour des moyens à la hauteur des besoins des écoles

En cette rentrée, le SNUipp-FSU Paris constate que les besoins en terme de postes subsistent. Il revendique la création de postes à la hauteur des besoins des écoles parisiennes pour baisser les effectifs de classe dans l'ensemble des écoles (20 en REP et 25 hors REP), recréer des postes de remplaçant-es et de RASED, amplifier la scolarisation des enfants de moins de trois ans dans de bonnes conditions, pérenniser et développer le disposi-

tif « Plus de Maitres que de classes ». Les créations de postes du quinquennat passé n'ont pas suffi à combler les suppressions massives de l'ère Sarkozy.

### Inquiétudes sur la prochaine carte scolaire

Cette année, le dédoublement des seuls CP de REP+ a pu être absorbé sans suppression massive de postes à Paris. Il a tout de même entraîné la disparition de 7 postes de PDM sur les 11 présents dans les REP+ et accaparé 10 postes normalement dévolus aux ouvertures traditionnelles.

Cependant, la généralisation du dispositif à l'ensemble des CP de REP et aux CE1 de REP+ dès la rentrée prochaine sera autrement plus problématique. Le Ministre a annoncé la création de 4 000 postes au niveau national qui ne suffiront évidemment pas à combler ces nouveaux besoins. Rien qu'à Paris, 119 écoles sont

concernées, il s'agira alors de trouver au minimum 200 postes.

Dès lors, il apparaît évident que l'administration compte s'appuyer sur un redéploiement des postes existants, et donc des fermetures massives de postes dans toute l'Académie.

Pour le SNUipp-FSU Paris, il n'est pas question que le dédoublement des CP et CE1 entraîne la dégradation des conditions d'enseignement dans les autres niveaux de classes des écoles REP, ni dans les écoles situées en-dehors des REP et REP+.

**Le SNUipp-FSU Paris exige donc la création d'un grand nombre de postes à Paris pour absorber ce dispositif et améliorer les conditions de travail des collègues sur tout le territoire parisien !**

Nicolas Alexandre

## APC Pourquoi et comment les arrêter ?

L'Aide Pédagogique Complémentaire (APC) a remplacé l'Aide Personnalisée (AP). On se souvient que cette dernière avait servi de prétexte aux suppressions de postes de RASED.

En 2008, Xavier Darcos, Ministre de l'Education nationale, lance sans concertation aucune une réforme d'ampleur : une nouvelle organisation du temps scolaire et un nouveau dispositif d'aide aux élèves en difficulté : l'aide personnalisée (AP). Cette nouvelle organisation permet de justifier la baisse des RASED et la mise en place des SRAN (Stages de remise à niveau pendant les vacances) : « La réforme du primaire qui vient d'être mise en œuvre par le Ministre de l'Education nationale vise à ce que chaque élève en difficulté reçoive désormais une réponse adaptée à sa situation : les deux heures libérées du samedi matin sont investies au profit des élèves en difficulté

sous forme d'une aide personnalisée, notamment de remédiation et de remise à niveau dans les enseignements fondamentaux, dispensée par les maitres de leur école, des stages de remise à niveau en français et mathématiques sont également proposés aux CM1 et CM2 pendant les vacances scolaires. » (Réponse écrite au Sénat, 2009). Entre 2007 et 2012, les RASED sont passés de 15 000 à 10 000.

En 2013, une circulaire sur la mise en œuvre de la nouvelle organisation du temps scolaire est parue. Les APC ont 3 objectifs :

- Aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages,
- Aide au travail personnel des élèves,
- Mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école.

Depuis une dizaine d'années, les dispositifs visant à l'individualisation des parcours scolaires et se situant à la périphérie de la

classe et du temps scolaire se sont multipliés sans effets prouvés sur les inégalités de réussite scolaire comme le rappelle le CNESCO en 2016. Peu de bilans ont été faits suite à la mise en place des AP ou des APC, mais plusieurs études soulignent que la difficulté scolaire ne peut se régler en dehors de la classe et en l'absence de personnels spécialisés.

Aujourd'hui, 81% des enseignant-es se disent insatisfait-es des APC. En parallèle, le temps de travail invisible des enseignant-es ne fait qu'augmenter. C'est pourquoi le SNUipp-FSU reconduit la consigne de la suppression des APC.

**Les collègues qui s'engagent dans l'action sont invité-es à contacter le syndicat.**

# Rythmes scolaires

## Faisons-nous entendre pour revenir enfin sur cette réforme !

*Les enquêtes menées depuis maintenant quatre ans par le SNUipp-FSU tant au niveau national que parisien sont claires : les enseignant-es dénoncent les conséquences de la réforme Peillon et de son application parisienne sur les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des personnels. Il est temps d'y mettre fin et d'imposer le débat à la Mairie et à l'Académie !*

### Une réforme contestée de toutes parts

Fatigue des élèves, confusion scolaire/périscolaire, difficulté de gestion des comportements dans un certain nombre d'écoles... Le constat est largement partagé. Cette réforme et la manière dont la Ville de Paris l'a mise en place n'a apporté rien de bon ni aux élèves, ni aux enseignant-es. Même l'enquête qu'avait menée l'Académie il y a deux ans a abouti à ces conclusions. L'école n'est plus l'école et cela n'a que trop duré.

### Des institutions sourdes aux revendications

Malgré ce constat partagé, malgré les multiples groupes de travail mis en place, la Mairie de Paris refuse d'entendre les professionnel-les que nous sommes et s'arquette sur la réforme. L'Académie se contente depuis quatre ans de suivre la Mairie.

L'évaluation du PEDT menée durant l'année scolaire 2015-2016 n'a été qu'une farce, la Mairie refusant de remettre en cause l'aménagement horaire qu'elle avait mis en place en 2013.



### Imposons le débat !

En fin d'année scolaire dernière, le SNUipp-FSU avait voté en faveur du décret permettant de revenir sur la réforme. A la suite de ces débats, le SNUipp-FSU Paris s'est adressé au Recteur pour que s'ouvrent des discussions urgentes. Après de multiples relances, nous venons de recevoir sa réponse : fin de non recevoir ! En effet, l'Académie ne partage pas nos analyses et

se contente de nous faire savoir que la Mairie de Paris n'envisage aucun changement dans l'organisation des temps scolaire et périscolaire.

Nous ne pouvons nous contenter de cette réponse ! Le SNUipp-FSU vient donc de demander une audience au Recteur pour revendiquer la consultation rapide des enseignant-es et de la communauté éducative sur l'aménagement des temps scolaires. Afin d'appuyer cette demande, le SNUipp-FSU appelle l'ensemble des écoles à voter un vœu lors du premier conseil d'école. Nous savons que la bataille sera rude, ce vœu est bien une première étape de la mobilisation qui s'annonce.

Vous trouverez ci-dessous une proposition de vœu que les équipes peuvent modifier. Nous vous invitons à retourner au syndicat le vœu voté au sein de votre école.

### Le bureau départemental

## Proposition de vœu pour le premier conseil d'école

Les membres du conseil d'école de l'école xxxxxxxxxxxx réunis le xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx considèrent qu'après quatre années d'application, la réforme des rythmes scolaires et son application parisienne n'ont pas de conséquences bénéfiques pour les apprentissages des élèves. Ils demandent donc à l'Académie et à la Mairie de consulter rapidement la communauté éducative afin qu'un réel débat s'installe sur l'organisation des temps scolaire et périscolaire.

# Équipement numérique

## Où en est-on à Paris ?

*L'entrée de l'école dans le numérique sera une grande priorité... Chaque nouveau Ministre de l'Éducation nationale de ces dernières années a prononcé cette phrase à son arrivée au pouvoir... Derrière les annonces et belles paroles, le SNUipp-FSU a souhaité rencontrer l'académie pour tirer un état des lieux et porter les revendications des personnels. De son côté, l'académie a produit un livre blanc.*



### Un équipement informatique de base à revoir

L'équipement « socle » que la Ville attribue à toutes les écoles élémentaires parisiennes est le suivant : 15 postes dans la salle informatique et quelques postes en fond de classe. Pour les écoles élémentaires de plus de 11 classes, 5 postes en fond de classe sont attribués. Plus de la moitié des classes ne sont donc pas pourvues d'ordinateur de la Ville. En maternelle, seulement 3 ordinateurs sont attribués, 5 pour les plus grosses écoles. Pour le SNUipp-FSU, au moins un ordinateur par classe maternelle comme élémentaire ainsi qu'un raccordement Internet sont indispensables. Du matériel de projection en nombre suffisant est également indispensable. Cet équipement doit également être pratique à utiliser. On connaît tous la galère que peut être la projection d'un film en classe avec les fils qui sont tirés à travers la classe et l'impossibilité de se connecter à internet avec un ordinateur portable non enregistré par la DASCO. Il est nécessaire d'équiper aussi correctement les personnels des RASED et les CPC avec des ordinateurs portables lorsque cela est nécessaire. Une réunion va être organisée par la ville pour revoir l'équipement socle. En plus de cet équipement « socle », des équipements ont été installés dans les écoles de certains arrondissements « grâce » au budget participatif parisien

(vote des habitants de l'arrondissement). Dans les 15<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup>, 9<sup>ème</sup> et 17<sup>ème</sup> un certain nombre d'écoles ont été dotées de vidéoprojecteurs, tableaux numériques interactifs ou vidéoprojecteurs interactifs, sans que toutes les écoles n'aient été consultées.

Enfin, l'Éducation nationale peut également financer des équipements particuliers au sein de certaines écoles comme cela a été le cas avec les tablettes numériques dans les écoles parisiennes relevant de REP +.

Pour le SNUipp-FSU, une réflexion sur les logiciels doit également être menée. De ce côté, la vigilance s'impose, notamment vis-à-vis des grandes multinationales telles que Google ou Microsoft.

### Une clarification nécessaire du financement

Il appartient à la Ville de fournir les équipements nécessaires à l'acquisition des programmes scolaires par les élèves. L'équipement informatique relève de cette catégorie. Elle finance donc un équipement « socle » et nouveautés de ces dernières années, le financement d'équipement par le budget participatif est possible. En ce qui concerne le budget participatif des écoles (vote des élèves), la Ville s'enorgueillit de son succès en mettant en avant la demande de 50% des écoles sur un équipement numérique. Une formation Ville de Paris sur la prise en main de tablettes et une formation académie sur l'aspect pédagogique de leur utilisation seraient prévues.

Pour le SNUipp-FSU, si une majorité des écoles s'est saisie de ce budget participatif pour s'équiper en numérique, c'était bien la preuve que l'équipement « socle » de la Ville est loin de répondre aux besoins des

équipes enseignantes. Le SNUipp-FSU réaffirme son opposition catégorique à l'utilisation du budget participatif pour équiper les écoles en informatique. Comme sur les autres sujets, une inégalité d'équipement peut se créer entre les écoles situées dans les quartiers où les parents d'élèves se saisissent du budget participatif et d'autres situées dans des quartiers socialement moins favorisés. Par ailleurs, les écoles maternelles n'ont pas accès à ce type de financement.

L'utilisation du numérique fait partie des programmes nationaux : c'est à l'Académie de définir ce qui est nécessaire dans chaque école pour les mettre en œuvre. Par ailleurs, pour les équipements plus spécifiques comme les TNI, les projets doivent être impulsés par les équipes et adressés à l'Académie qui ensuite demande les financements complémentaires à la Ville.

### Un accompagnement formatif indispensable

Pour le SNUipp-FSU, il ne suffit pas d'intégrer le numérique dans les programmes et proclamer que l'apprentissage du numérique ou encore du codage est fondamental. Si l'équipement des écoles à la hauteur des besoins est nécessaire, il est indispensable que l'ensemble des enseignant-es soient formés-es. Cette formation ne doit pas concerner que l'utilisation technique des objets, mais également l'usage pédagogique que l'on peut en faire et plus largement le questionnement sur les apports et les dérives possibles de l'usage du numérique.

Jérôme Lambert

# Sélection à l'entrée de l'Université

## La fin de l'accès pour tou-tes aux études supérieures

La proportion de bachelier-es dans une génération n'a cessé d'augmenter. Elle est passée de 19,6% en 1968 à 78,9% en 2017. Quoi de plus naturel pour tous ces jeunes que de vouloir poursuivre leurs études à l'université. Ainsi le nombre d'étudiant-es augmente d'année en année. Pour la seule rentrée 2017, il y aura 40 000 étudiant-es de plus. Pourtant les différentes politiques éducatives n'ont jamais donné à l'université les moyens d'accueillir et de former dans de bonnes conditions le million et demi de jeunes qu'elle accueille.

### Un système à bout de souffle

À la fin juin 2017, les média se sont faits l'écho des difficultés de plus en plus importantes rencontrées lors de la procédure d'Admission Post Bac (APB). À l'issue de la deuxième phase d'APB, 17 000 jeunes restaient sans affectation. Devant l'émoi provoqué par cette situation, la nouvelle Ministre de l'enseignement supérieur n'a pas eu d'autre choix que d'élargir le recours au tirage au sort dans des filières de plus en plus nombreuses. Mais ce système de sélection ne permet quand même pas de satisfaire toutes les demandes et constitue une rupture de l'égalité d'accès à l'université.

### Le retour de la sélection à l'entrée en fac

Face à l'engorgement des universités devant accueillir de plus en plus de jeunes et un système d'affectation provoquant de

plus en plus de critiques, le gouvernement a donc décidé de mettre en place l'une des promesses du candidat Macron : des pré-requis à l'entrée de chaque formation. Selon lui, cette sélection qui ne veut pas dire son nom devrait permettre de mieux orienter les futur-es étudiant-es et ainsi de réduire le taux d'échec important (60%) en 1<sup>ère</sup> année de Licence. Pourtant 81% des étudiant-es intégrant l'enseignement supérieur en sortent diplômés.

### Une situation pas si nouvelle que ça

La situation qui pousse aujourd'hui certains à réclamer une sélection à l'entrée à l'université n'est pas nouvelle. Déjà en 1986, Jacques Chirac, alors premier ministre, et Alain Devaquet, ministre des universités, entendaient instaurer la sélection à l'entrée et donner une grande autonomie aux établissements supérieurs. La jeunesse s'était levée en masse pour empêcher cette réforme bravant une vio-

lence policière exacerbée par les propos de son ministre d'alors, Charles Pasqua, se soldant par la mort de Malik Oussekiine et de nombreux blessé-es.

### Répondre à la demande

Plutôt que d'adapter l'offre de formation à la demande, le gouvernement actuel entend adapter la demande à l'offre. Cela a l'avantage pour lui de ne pas trop augmenter le budget des universités et ainsi de promouvoir par voie de conséquence les établissements supérieurs privés. A l'inverse, pour la FSU, si l'on veut comme on l'entend parfois, miser sur la jeunesse, il faudra donner aux universités les moyens d'accueillir et de former dans de bonnes conditions tous les jeunes qui s'y présentent.

Santo Inguaggiato

## PEMF, stagiaire, étudiant-es

### Votez au conseil de l'ESPE les 17 et 18 octobre



### Comment se déroule le vote ?

Il y a deux jours de vote et un bureau sur chaque site (Batignolles et Molitor). Il n'est possible de voter qu'une seule fois évidemment (toute tentative de fraude entraînerait l'annulation du scrutin). Il faut se munir de sa carte d'étudiant de l'ESPE de Paris ou de sa carte professionnelle. Chaque électrice et électeur choisit la liste pour laquelle elle ou il vote. La FSU présente une liste chaque

année et grâce à l'implication de ses élu-es au sein du conseil, elle est en tête des votes chaque année.

### Je ne suis pas à l'ESPE les jours de vote, comment faire une procuration ?

Cette année, les M2/PES alternant du premier degré ne seront pas à l'ESPE les jours de vote... Cela représente près de 400 personnes ! Nous l'avons fait remarquer à la direction de l'ESPE mais il était impossible de changer la date.

Nous avons fait le choix de ne pas appeler au boycott de ces élections même si elles empêchent la moitié du premier degré de voter.

Pour avoir le plus de légitimité possible, il est important que le plus grand nombre de votes soient enregistrés aussi bien pour les usagers (étudiant-es et stagiaires) que pour

les PEMF. Pour cela il est possible de donner une procuration à une électrice ou un électeur qui sera à l'ESPE les jours de vote. Les modalités pour donner procuration sont extrêmement contraignantes : la personne qui ne pourra pas voter doit se déplacer à l'administration pour établir une procuration NOMINATIVE. Il faut désigner le mandataire au moment de l'enregistrement de la procuration. Le SNUipp-FSU conteste cette nouvelle procédure qui va rendre le vote encore plus difficile.

**Nous allons tenter de recenser les personnes qui iront voter et qui accepteraient de voter pour la liste FSU pour un-e stagiaire qui sera absent-e le jour du vote.**

Audrey Bourlet de la Vallée

### Permanences :

**Lundis et vendredis**

**à Batignolles**

**Jeudis à Molitor.**



# AVS AESH

## Un manque de personnel à Paris

Selon le rectorat, les suppressions massives de contrats aidés n'auront pas de conséquences sur l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Cependant, des centaines d'élèves parisiens bénéficiant d'une notification MDPH ne reçoivent pas l'accompagnement auquel ils ont droit en cette rentrée. L'explication est double. D'abord, le nombre de notifications MDPH a encore bondi

de 20%. L'autre explication est structurelle : l'académie manque de candidat-es pour exercer ces missions. Ce n'est pas étonnant au regard des conditions salariales imposées par le Ministère : des contrats précaires avec un salaire à temps partiel... Pour le SNUipp et la FSU, l'accompagnement des élèves en situation de handicap est un vrai métier auquel doit correspondre une formation et un statut de la fonction

publique ! Cette revendication est dans l'intérêt des personnels, mais aussi des élèves accompagnés.

En attendant, nous invitons les écoles concernées à contacter le syndicat pour signaler un manque d'AVS et obtenir le soutien du SNUipp-FSU.



## Suppression des contrats aidés Un plan social inacceptable

Des dizaines de milliers de personnels en contrat aidé ne seront pas reconduits pendant cette année scolaire. Leurs missions vont s'achever du jour au lendemain. Pour le SNUipp-FSU, ce n'est pas acceptable, les personnels en contrat aidé doivent pouvoir bénéficier de la durée maximale de contrat prévue et avoir des garanties de retour à l'emploi, quelles que soient les missions exercées dans les écoles.

A Paris, selon le rectorat, seule une vingtaine de contrats d'aide à la direction d'école ne seraient pas reconduits. Pour le SNUipp-FSU, il n'en est pas question. Ces emplois sont situés dans de grosses écoles, ils sont indispensables à leur bon fonctionnement.

Cécile Stassi

## RIS spéciale AVS/AESH

**Lundi 27 novembre de 13h30 à 16h30 - Bourse du travail, 3 rue du Château d'eau, 10<sup>ème</sup>**

Cette réunion sera l'occasion de vous informer de vos droits en tant qu'AVS/AESH/CUI. Le SNUipp-FSU peut intervenir auprès de l'administration à vos côtés si vous rencontrez des problèmes.

Cette réunion est ouverte à tous les AVS/AESH/CUI. Il vous suffit de donner la lettre-type ci-contre au directeur/trice de l'école qui la transmettra à l'administration au moins 48h avant la réunion. Vous serez alors autorisé à ne pas aller à l'école et à venir à la réunion. Vous serez payé comme si vous étiez en classe.

*Lettre type à transmettre au directeur/trice de l'école*

Paris, le ...

à M l'IEEN de la circonscription xxxxx

Objet : Participation à une réunion d'information syndicale

M... l'Inspect... de l'Education Nationale,

J'ai l'honneur de vous informer que conformément à l'article 5 du décret 82-447 du 28 mai 1982 sur le droit syndical des fonctionnaires, je participerai à la réunion d'information syndicale organisée par le SNUipp-Paris le lundi 14 novembre de 13h30 à 16h30.

Veillez croire, M... l'Inspect..., en mon profond attachement au service public d'éducation.

Signature



# Université de Printemps 2017

En complément de l'Université d'Automne du SNUipp-FSU, le SNUipp-FSU Paris organise chaque année son Université de Printemps.

En réunissant chercheurs et enseignants pour des conférences et des débats, en alimentant ainsi la réflexion professionnelle, le SNUipp-FSU poursuit son ambition de participer à la transformation d'une école en quête de réussite de tous les élèves. Ces deux jours ont également pour but de permettre aux enseignants de prendre du recul et de reprendre la main sur leur métier.

Nous avons interviewé les trois chercheurs qui sont intervenus lors de l'édition 2017.

## Enseigner l'histoire à l'école élémentaire : Quels enjeux ?

**L'histoire est souvent considérée comme une discipline difficile à enseigner. Cette discipline est souvent l'objet de controverses, pourquoi ?**

La réponse est d'une certaine manière contenue dans la question ! En tous les cas, c'est une des difficultés. Savoir ce que l'on va enseigner est soumis à critique, fait l'objet de débats entre historiens et, pire, de controverses dans la société et dans les médias, accentuée le sentiment déjà bien réel de difficulté, surtout si l'on craint ce que les parents pourraient, eux-mêmes, avoir à dire... Des sujets sensibles rendent plus délicat leur enseignement en classe. Surtout si l'on ajoute à cela la masse de connaissances que l'on se croit obligé de maîtriser pour faire une séance d'histoire. Enfin, autre souci souvent présent à l'esprit : par quelle démarche entrer dans la thématique ? Comment procéder avec les documents ? Situation-problème ? Récit, documents en vrac avec questionnaire ? Bref, autant de difficultés qui font de cette discipline, depuis plus d'un siècle, une discipline scolaire complexe. Ou perçue comme telle. Car ce n'est pas nouveau, loin de là, toutes les revues pédagogiques et les rapports d'inspection depuis le XIXe en font état. Car contrairement à une idée toute faite, il n'y a pas d'« âge d'or » de l'enseignement de l'histoire. Les questions qui sont celles des maîtres d'école, du XIXe siècle à nos jours, sont identiques. Entre l'intérêt des enfants, leur psychologie et les difficultés

pratiques et cognitives de transmettre l'histoire, les mêmes questions ont été posées : comment faire ? Avec quels documents ? Quels supports ? Quels manuels ? Quelle démarche ? Quelle trace écrite ? Le fait qu'à chaque époque, depuis la III<sup>ème</sup>

République, des déplorations aient lieu sur l'état de l'enseignement de l'histoire, les résultats du Certificat d'études, par les Inspecteurs lors de visite de classe, disent bien cette intemporalité des difficultés à faire une leçon d'histoire devant des enfants de 8 à 11 ans (13 ans pour les classes de fin d'études). Les mêmes discussions ont lieu sur l'usage des manuels, des documents ou sur ce qui fait un bon maître capable de transmettre l'histoire, et ceux qui n'y parviennent pas. Comme s'il s'agissait d'une difficulté irréductible et ontologique à enseigner l'histoire pour cet âge-là, indépendamment du niveau de recrutement des instituteurs et institutrices et, aujourd'hui, des professeurs des écoles.

**Comment pourrait-on enseigner l'histoire aujourd'hui ? Quels documents (textes littéraires, enregistrements, œuvres d'art...) peut-on utiliser ?**

L'enseignement de l'histoire se fait à partir des sources du passé. Les sources sont des traces du passé, des éléments surgis d'un temps ancien qui permettent de



**Benoît Falaize** est historien de l'école élémentaire et de son enseignement de l'histoire. Il est formateur depuis 1998 à l'ESPE de Versailles. Il a été chercheur à l'Institut national de recherche pédagogique et travaille sur la didactique de l'histoire et l'histoire de l'enseignement de l'histoire. Spécialiste reconnu de l'enseignement de la Shoah et des questions controversées (colonisation, esclavage, immigration...), il a plus généralement travaillé sur l'histoire, l'éducation civique et la construction du temps à l'école primaire.

connaître d'autres mœurs, d'autres lois, d'autres coutumes. D'autres façons de vivre en un mot. Dès lors, tout est ouvert : de la lettre du poilu de la Somme à un registre de commerce d'un port européen au XVII<sup>ème</sup>, d'une œuvre d'art picturale à un édit royal. Le tesson d'une poterie de la princesse de Vix par exemple est parlant, si l'on sait que cette poterie vient de Grèce. Dès lors, on peut montrer comment la princesse celte est reliée au monde, à partir d'un simple objet. La trace du passé doit être interrogée. Pourquoi ce texte ? Par qui a-t-il été rédigé ? A quoi servait cette affiche ? Et quand ce document a-t-il été produit ? Toutes ces traces et ces questions permettent d'amener les élèves à une intelligibilité du passé. L'essentiel est plutôt l'accessibilité du document pour les élèves. Il y a des sources historiques inexploitable en classe, car trop difficiles à lire. C'est parfois le cas des textes du Moyen Âge et des Temps modernes. La langue n'est pas la même et il faut parfois « traduire » le texte pour en saisir le sens. Mais dès lors que l'on choisit des sources lisibles et aisées à regarder ou à lire, le



commentaire et la leçon dans son ensemble peuvent se faire. L'essentiel est, pour les enfants, de mesurer, par la trace visible du passé, (et y compris une réflexion sur sa conservation, par-delà les années et les siècles) la spécificité de la période étudiée. De ce point de vue, tout est bon, jusqu'aux enregistrements sonores du XX<sup>ème</sup> siècle, y compris les témoignages de personnes âgées qui viendraient dire leur souvenirs sur une période particulière. Tout ce qui suscite l'intérêt de l'enfant doit être mobilisé, à condition qu'il s'agisse d'une trace authentique et non reconstituée par un auteur de manuel ou d'outils pédagogiques.

***Vous conseillez souvent d'essayer d'amener les élèves à intérioriser les sentiments des protagonistes historiques, à développer leur empathie à leur égard. Pourriez-vous nous en dire plus ?***

Je voudrais préciser ici une chose très importante : faire de l'histoire, ce n'est pas verser dans le sentimentalisme ou l'émotion. C'est plutôt faire preuve de raison face au passé, en évitant, autant que possible, tout jugement, et à fortiori tout jugement de valeur (du type, « c'est bien », « c'est mal »). En revanche, rien n'empêche de faire entrer les élèves dans l'histoire en les habituant à réfléchir à la place des acteurs de la période concernée. On est, là, à la limite avec l'EMC, dans la mesure où, par empathie, on cherche à faire comprendre, par l'intérieur, par l'expérience vécue, ce à quoi pouvait penser les gens engagés dans l'histoire que l'on a sous les yeux. Il ne s'agit pas, je le répète, d'aller vers l'anachronisme ou le jugement du type (« je n'aurais pas fait cela », ou « il est méchant ») mais de comprendre pourquoi les acteurs du passé ont agi comme ils l'ont fait, et aussi comprendre la logique de leurs choix. Comprendre plutôt que juger ; se mettre à la place des personnes plutôt qu'être dans l'observation froide d'un « agir » qui nous dépasse, nécessairement. Vous savez, c'est une vraie question épistémologique dont discutent beaucoup les his-

***« Tout ce qui suscite l'intérêt de l'enfant doit être mobilisé, à condition qu'il s'agisse d'une trace authentique et non reconstituée par un auteur de manuel ou d'outils pédagogiques »***

toriens, au sujet de leur métier : pour Paul Veyne, l'historien de l'antiquité, dès que nous ouvrons les yeux sur le monde et sur nos semblables, nous sommes dans la compréhension. Pour la pratiquer et être véritable historien, il suffit d'être un homme, c'est-à-dire de se laisser aller, dit



Veyne. « C'est l'humanité que nous traquons. Cette part de nous-mêmes qui nous amène non pas à la mansuétude, mais à la compréhension profonde de ce qui est nous. » Et Marrou, spécialiste du XVII<sup>ème</sup> siècle disait que la compréhension est le mot clef de la connaissance historique. Comme s'il y avait, pour lui, une communion fraternelle qui existe entre l'historien et ses documents, entre celui qui sait et ceux dont il apprend. La notion d'amitié fonde celle d'objectivité. Avoir le souci d'être attentif et réceptif à l'objet que l'on veut saisir. Le document ici le révèle. L'historien cherche à découvrir l'autre en tant que tel, tel qu'il est, tel qu'il se montre, avec ses paradoxes parfois. L'histoire est une rencontre d'autrui. Or, l'amitié authentique, dans la vie comme dans l'histoire, suppose la vérité. Le grand historien et résistant Marc Bloch ne dit pas autre chose quand il rédige son Apologie pour l'histoire, ou métier d'historien : « Un mot, pour tout dire, domine et illumine nos études : « comprendre ». Mot, ne nous le dissimulons pas, lourd de difficultés mais aussi d'espoirs. Mot surtout chargé d'amitié.

Jusque dans l'action, nous jugeons beaucoup trop. Il est si commode de crier « au poteau » ! Nous ne comprenons jamais assez. »

***À travers l'enseignement de l'histoire, des représentations divergentes de l'histoire nationale peuvent être véhiculées. Comment éviter ces écueils ?***

En marchant à côté des obstacles... Je m'explique : le débat sur l'identité de la France, sur ses racines chrétiennes, ou sur la nature de l'histoire nationale n'en finit pas d'envahir notre école, par les débats, les controverses publiques. On pourrait faire une liste entière des gens qui pensent que l'on n'enseigne plus l'histoire nationale, ou de ceux qui pensent qu'il faut revenir à l'histoire de la III<sup>ème</sup> République. Quand je dis qu'il faut éviter les obstacles, c'est en fait prendre appui sur les programmes, et se demander comment intéresser les élèves sur la séance que l'on va engager. Donnons leur le goût de l'histoire, la curiosité du passé, attachons nous à définir des règles de lecture critique des documents, afin de développer et d'affiner leur intelligence et leur esprit critique. Et ne nous interdisons aucun sujet, au prétexte qu'il serait trop sensible ou trop délicat à aborder. Les élèves ont droit à la vérité de l'histoire. Ils la réclament du reste. Ils ont droit aussi à la culture tout comme la société a droit à une école qui développe l'intelligence des enfants, loin de la volonté d'empiler des connaissances, des dates, des personnages, sans les relier à leur contexte d'intelligibilité.

**Propos recueillis  
par Jérôme Lambert**



# Enseigner les mathématiques

## Quel rapport avec l'écrit ?

### Quelles sont les particularités de l'écrit mathématique à prendre en compte à l'école primaire ?

La fonction communicative de l'écrit est souvent survalorisée, alors que la fonction bureaucratique qui consiste à organiser les objets, les événements (listes, tableaux, schémas), est très importante : en sciences pour les classements ou en maths dans les opérations posées. Cette fonction est souvent dévalorisée et laissée à la charge de l'élève.

Par ailleurs, l'écrit mathématique a des caractéristiques différentes de l'écrit linguistique :

- 123, ne se lit pas *un, deux, trois*, ce qui suivrait la logique de la lecture qui est apprise à la même période. Pour lire *cent-vingt-trois* il faut prendre en compte les positions de l'ensemble des chiffres à partir de l'unité, qui permet de savoir que 1 représente une centaine ici alors que dans 12 le même chiffre placé à gauche représente une dizaine.

- Dans la situation *J'ai deux jetons dans la boîte, encore 2, encore 2. J'en ai 6*, un élève qui écrit 2226 fait preuve de beaucoup d'inventivité même si son écrit ne répond pas à la norme. Il écrit dans l'ordre

**« Lorsque les élèves apprennent l'écriture mathématique, ils apprennent aussi un écrit social qui répond à des normes culturelles. »**

correspondant à la succession de « l'histoire » comme il le ferait dans la langue. Et quand il écrit  $2+2+2=6$  il considère l'égalité comme étant un signe d'effectuation, ce qui pose problème ensuite au collègue. On pense trop souvent que l'implicite fera bien son affaire avec le temps. Bien sûr, des manières de faire vont disparaître (comme 2226) mais ce sera seulement par mimétisme et l'écrit mathématique risque d'être conçu seulement comme une règle plus ou moins absurde.

### Quelle est la place de l'écrit par rapport à la manipulation ?

Lorsque les élèves apprennent l'écriture mathématique, ils apprennent aussi un écrit social qui répond à des normes culturelles définies. Au cycle 1, il y a l'écriture chiffrée des petits nombres, les constellations, les représentations des doigts. Au même titre que la lecture et l'écriture en français, cet écrit culturel pré-existe, il faut l'enseigner et donc faire entrer les élèves dans un système qui existe avant eux. Par exemple, 12 se lit douze et non pas *1 dizaine et 2 unités*. C'est une forme d'acculturation, il faut le faire à l'école et les collègues le font fort bien.

Mais l'enseignement des mathématiques c'est aussi résoudre des problèmes en utilisant toutes sortes de procédures. Parfois l'écrit devient indispensable, même si, dans un premier temps, il n'est pas normé.

Prenons l'exemple en cycle 1 de la situation des lapins et des carottes (Apprentissages mathématiques en maternelle, Briand et al. chez Hatier) : « *Mets dans un panier exactement ce qu'il faut de carottes pour que chaque lapin ait sa carotte.* »

1 Quand les lapins et les carottes sont sur la table, ils sont manipulables, l'écrit ne sert à rien.



**Claire Margolinas** est maître de conférences en didactique des mathématiques, habilitée à diriger les recherches, membre du laboratoire ACTÉ (Activité, Connaissance, Transmission, éducation) de

l'Université ClermontAuvergne. Elle est membre du réseau RESEIDA (Recherche sur la Socialisation, l'Enseignement, les Inégalités et les Différenciations dans les Apprentissages). De 2013 à 2017, elle a été responsable de la mention Enseigner dans le premier degré du Master MEEF de l'ESPE ClermontAuvergne. Elle a copublié récemment avec Marceline Laparra *Les premiers apprentissages scolaires à la loupe* (de Boeck, 2016).

2 Quand on éloigne la collection de carottes dans l'espace c'est plus compliqué, il faut se souvenir de la quantité : on compte sur ses doigts, ou on retient le dernier mot-nombre. L'écrit peut intervenir mais n'est pas nécessaire.

3 Quand on éloigne la collection dans le temps, l'écrit est la solution optimale. On a la collection de lapins le lundi, le mardi les lapins sont dans une enveloppe et il faut trouver exactement la même quantité de carottes. Les lapins seront sortis seulement au moment de vérifier.

Ce type d'écrit sert à s'organiser et non pas à communiquer à autrui. Dans ce cas-là, les élèves vont dessiner, schématiser avec des traits ou encore utiliser l'écriture chiffrée s'ils la connaissent. Cette schématisation est très importante dans les activités mathématiques au cycle 1. Sinon, au cycle 2 voire au cycle 3, devant un problème de voitures/garages, ils dessineront encore les voitures et se retrouveront dans une situation impossible en apprenant tout en même temps.

Ces écrits très simple, non normés existent très tôt dans l'histoire de l'humanité. Et ils vont continuer à avoir de l'importance par la suite : un assesseur va compter les bulletins en dessinant des bâtons car c'est la méthode la plus sûre et la plus rapide.



Un travail à l'écrit sur fiche est très différent : sur une fiche où il faut relier carottes et lapins, il faut d'abord comprendre la symbolique du trait qui relie les objets. Et rien n'empêche de faire deux traits. Si on se trompe, on ne peut pas déplacer les objets, il faut gommer. De plus cet écrit là ne matérialise pas le lapin avec sa carotte, il ne représente qu'un chemin qui va de l'un à l'autre.

On pense qu'on a la même activité parce que les consignes sont apparemment les mêmes, mais ce sont deux activités différentes, intéressantes toutes deux mais dont l'une ne peut être l'évaluation de l'autre. Les programmes actuels insistent d'ailleurs sur la place assez réduite que devraient avoir les fiches à l'école.

### *Comment amener les élèves à écrire des phrases mathématiques, notamment au cycle 2 ?*

$2+3=5$  est une phrase mathématique. L'apprentissage de l'écrit en maths n'est pas juste une acculturation. En français, au CP, on acceptera qu'un élève ait une écriture qui se lise même si l'orthographe n'est pas respectée puisqu'il s'agit d'un apprentissage en cours. Pour que les élèves comprennent et produisent des phrases mathématiques, il faut commencer à transcrire à l'écrit des situations bien connues (cf. la situation avec 2, 2, 2 jetons dans la boîte.)

Si on passe par une phase de travail préalable, parfois appelée manipulation, les élèves vont faire des essais d'écriture. Ils vont essayer de combiner les signes qu'ils ont commencé à rencontrer (+, écriture chiffrée) pour représenter une situation (cf. 2226). Pourtant, il y a souvent un blocage de la part des collègues qui pensent qu'il ne faut surtout pas se tromper. Ces écritures, au lieu d'être le point de départ d'une compréhension, vont être considérées comme tout à fait fausses.

Or, j'aimerais plaider pour que les collègues considèrent que l'écriture mathéma-

tique cherche à répondre à une question : comment traduire cette situation vécue à l'écrit pour se rappeler, s'organiser, transmettre à quelqu'un d'autre et seulement ensuite s'exprimer d'une façon normalisée.

### *Avec les outils de calcul (téléphone, calculatrice...) quel est l'intérêt d'apprendre aux élèves à poser des opérations ?*

Il faut être clair : les opérations écrites posées, sont obsolètes socialement et pratiquement. D'ailleurs nous ne nous souvenons même plus d'opérations de même type qui ont été importantes dans le passé : trouver des logarithmes dans les tables ou extraire des racines carrées à la main... Aujourd'hui, à part l'addition qui gardent un sens social (commerçants, bâtiment,...), la plupart des adultes ne savent plus poser des opérations et n'osent pas le dire.

Cependant, les opérations posées permettent de travailler la numération de position et la dimension écrite puisqu'elles reposent sur le fait qu'on va utiliser l'écrit de la manière la plus commode possible. Pour mettre ensemble 135 et 347 en utilisant un matériel de numération, les élèves savent qu'on groupe tout ce qui dépasse 10 et donc que 5 et 7 doivent se considérer comme 5 et 5 (une dizaine) et 2. Par contre, il est plus compliqué de comprendre comment utiliser l'écrit pour rendre compte de la retenue et avoir le moins de risques possibles de se tromper et c'est une question très intéressante. Par contre si le passage à l'écrit ne relève que d'une norme à appliquer et d'un entraînement, on rate le lien avec la numération écrite.

C'est devenu très clair avec les programmes actuels: les opérations sont un moyen de travailler l'écrit mathématique mais pas d'obtenir un résultat.

La question des opérations bouge. Il faudrait donc une formation continue très spécifique sur ce point, que les collègues ne connaissent pas vraiment et c'est normal.

Dans les cultures du monde, même actuellement, il y a d'ailleurs des tas de façons de

faire du calcul posé, et ces différentes façons reposent sur des propriétés différentes. Un petit voyage pour les professeurs, voire pour les élèves de cycle 3, permettrait de s'ouvrir, de voir que même en maths, il n'y a pas qu'une seule façon de faire.

Propos recueillis  
par Elisabeth Kutas





# Les enfants surdoués

## Un point de vue sociologique

*À l'instar de Stanislas Morel, vous considérez que nous sommes confrontés à une médicalisation croissante des pratiques éducatives. Quelles en sont les conséquences ?*

La médicalisation de l'éducation est un phénomène qui n'est pas neuf, et elle a d'ailleurs intéressé les sciences sociales depuis les années 1960. Cependant elle prend aujourd'hui une forme renouvelée, du fait d'une libéralisation généralisée des savoirs médico-psychologiques. Pendant longtemps, ces savoirs étaient monopolisés par des institutions d'Etat, comme l'Ecole, ou les divers dispositifs de prise en charge clinique des enfants. Pour parler comme Michel Foucault ou Robert Castel, la médecine, la psychiatrie, la psychologie fonctionnaient alors surtout comme des instruments de gouvernement des populations, de gouvernement de l'enfance en l'occurrence. Ce qui a changé aujourd'hui, je crois, c'est que, à côté des usages gouvernementaux qui se sont maintenus, des per-

*« ... il faut envisager le cas des «surdoués» comme un cas exemplaire du pouvoir sur l'école que peut offrir le recours au savoir médico-psychologique ... »*

sonnes et des groupes sociaux particuliers peuvent aussi se saisir, pour leur propre compte, de savoirs médico-psychologiques. Il y a désormais de nombreux praticiens libéraux, auxquels chacun peut accéder, pour autant qu'il en ait les moyens économiques et culturels. Il y a une foule de sites internet, de magazines, de livres, d'émissions de télé « psy » à destination des parents. La médicalisation, aujourd'hui, est dès lors pour partie réalisée par des gens qui se médicalisent eux-mêmes, des parents qui médicalisent leurs propres enfants... Ce qui pose la question de savoir pourquoi ils le font, comment cela est possible, ce que ça a comme conséquences sociales. C'est ce que

j'ai essayé d'explorer avec le cas particulier de l'identification des enfants dits « surdoués ».

*Dans quelles conditions historiques s'est développée la notion d'enfants dits « surdoués » ?*

La recherche que j'ai menée s'est concentrée sur le cas de la France. On pourrait penser que la figure du « surdoué » y est apparue particulièrement tôt, parce que l'invention du quotient intellectuel (QI) est française, et qu'être surdoué, c'est avoir un QI nettement supérieur à la moyenne. La vérité est qu'il ne suffit pas de pouvoir mesurer l'intelligence pour trouver du sens à faire des sujets « plus intelligents » une catégorie de personnes à part. Historiquement parlant, il a au contraire fallu un véritable mouvement social pour faire exister cette catégorie de personnes, pour faire de la figure du « surdoué » une figure réelle, méritant d'être prise au

sérieux – notamment à l'école. C'est cette histoire que j'ai commencé par essayer de reconstituer dans ma recherche, en me disant que ce genre de démarche est une première manière de dénaturer les choses. En France, ce n'est qu'à partir de la fin des années 1970 qu'on a commencé à parler véritablement de « surdoués » dans l'espace public, à l'initiative de groupes de parents efficacement mobilisés. Ils s'inquiétaient du sort des enfants d'intelligence extraordinaire dans un système scolaire perçu comme de plus en plus ordinaire – n'oublions pas que c'est une époque d'unification du système scolaire, avec le collège unique. Progressivement, grâce notamment aux bonnes ressources sociales dont ils dis-



**Wilfried Lignier** est sociologue, chargé de recherche au CNRS, rattaché au Centre européen de sociologie et de sciences politiques (CESSP, Paris). Il

a notamment publié *La petite noblesse de l'intelligence. Une sociologie des enfants surdoués* (La Découverte, 2012).

posaient, ces parents militants sont parvenus à gagner à leur cause un certain nombre de journalistes, de personnalités politiques, de fonctionnaires administratifs, etc., jusqu'à obtenir au début des années 2000 une première reconnaissance « officielle », par le Ministère de l'Education nationale – donc l'Etat. Elle s'est traduite par la mise en place de commissions, la mention dans la loi, la diffusion de circulaires relatives à ceux qu'on a commencé à appeler de plus en plus exclusivement des « enfants intellectuellement précoces », ou des « enfants à haut potentiel », plutôt que des « surdoués ». Ce changement terminologique, qui n'a pas modifié le principe de l'identification par le QI, correspond par contre à un changement de statut social tout à fait décisif. Si dans les années 1980, les « surdoués » étaient pour beaucoup de gens une figure crispante, ou farfelue, aujourd'hui, les « précoces » sont beaucoup plus légitimes – sinon pourquoi l'Etat en parlerait ? Donc, On a donc à présent beaucoup de parents, de psychologues et d'enseignants qui ont affaire à une identification tenue pour authentique, véritable.

*D'un point de vue sociologique, qui sont les enfants dits « surdoués » ?*

C'est une question cruciale, à laquelle il n'est cependant pas facile de répondre. D'abord parce que l'identité sociale des surdoués est un enjeu stratégique pour tous ceux qui défendent cette cause. Le mouvement social dont je viens de parler a cherché à imposer l'idée qu'« on trouve des surdoués partout », dans tous les milieux sociaux, et que ces enfants sont très souvent en difficultés scolaires. Quand on défend une cause, quand on veut mettre à l'agenda



ce que nous sociologues appelons un « problème public », il vaut mieux que le problème concerne tout le monde, et que ce soit un vrai problème... Aujourd'hui, dans le champ médiatique, on retrouve souvent des chiffres vagues, qui sont une reprise littérale de ce que déclarent les associations de défense des surdoués. En fait, ces déclarations n'ont presque jamais de fondement scientifique valable, ce sont souvent des projections abstraites. D'un autre côté, il est vrai qu'un travail statistique véritable, portant sur des enfants présentant effectivement un QI très élevé, est difficile à mener concrètement. L'identification des enfants est souvent réalisée dans des cabinets privés dispersés sur le territoire, qui ne donneront pas forcément d'informations sur l'identité de leurs patients ; les parents, quant à eux, n'assument pas toujours le recours à l'identification... Pour ma part, sans pouvoir mener l'enquête idéale, mais sans me satisfaire non plus des pseudo-statistiques politiquement intéressées, j'ai choisi de faire passer des questionnaires par le biais d'une association nationale spécialisée. Un peu plus de 500 parents ont répondu. Les résultats obtenus tranchent avec le discours militant et associatif. Deux tiers des enfants touchés par mon enquête sont issus des classes supérieures ; trois quart d'entre eux sont des garçons ; moins de 7% sont décrits par leurs parents comme « en difficulté » à l'école. Il n'y a donc pas des surdoués partout. On a au contraire affaire à une population d'enfants socialement et scolairement très favorisée.

### ***Finalemment, à quoi sert l'identification de ces enfants ?***

Sociologiquement, on ne peut pas s'arrêter à un travail de dévoilement, consistant à dire seulement : « Regardez, en fait, tout ça est une histoire d'enfants favorisés ! ». Il faut se poser la question suivante : mais pourquoi donc des enfants qui paraissent bénéficier de si bonnes conditions socio-scolaires se voit identifier de cette façon ? Pourquoi ces parents trouvent du sens à

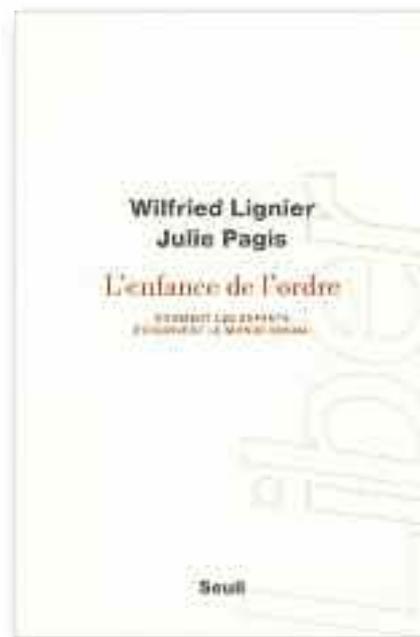
consulter un psychologue, et souvent à faire état de cette consultation dans leurs pratiques scolaires ? Il y a plusieurs niveaux de réponse, que je développe dans le livre. Un premier niveau consiste à insister sur les dispositions des parents concernés à l'égard



de l'école. En relation avec leur position sociale, mais aussi plus subtilement avec leur propre trajectoire scolaire, ce sont souvent des parents qui ont été amenés à faire faiblement confiance à l'École en général, et en particulier aux évaluations que peut produire une école publique ordinaire. Ils sont de ce fait disposés, suivant la logique du « second avis », à s'orienter vers des évaluations extra-scolaire des compétences enfantines, comme celle qu'offrent les psychologues. Un père me disait par exemple qu'il avait fait tester son fils pour « savoir ce qu'il avait dans le ventre ». Mais il faut aussi considérer, au-delà des dispositions générales, des intérêts beaucoup plus immédiats, plus concrets. Par excellence, l'identification par le QI facilite l'obtention d'un saut de classe – deux tiers des enfants, dans mon enquête statistique, présentent une avance scolaire, c'est-à-dire pas moins de trente fois plus que dans une population d'enfants tout venant, d'âge comparable. De manière générale, il faut envisager je crois le cas des « surdoués » comme un cas exemplaire du pouvoir sur l'École que peut offrir le recours au savoir médico-psychologique, par certains usagers – pas n'importe lesquels, je l'ai dit. Les divers tests, les discours des spécialistes sont susceptibles de faire autorité, au moment où se

néocie le détail de la prise en charge scolaire, typiquement dans le sens voulu par les parents, d'une remise en cause de l'ordre scolaire habituel. C'est cela qui constitue selon moi une forme relativement inédite de médicalisation de l'éducation : se médicaliser soi-même, ou médicaliser les siens, pour accroître son propre pouvoir éducatif.

**Propos recueillis  
par Jérôme Lambert**



*La dernière recherche de Wilfried Lignier porte sur la perception du monde social par les enfants. Cette recherche est exposée dans un livre passionnant co-écrit avec Julie Pagis qui vient d'être publié aux éditions du Seuil.*

# Congés de formation professionnelle

Chaque enseignant-e des écoles a droit à trois ans de congés de formation professionnelle au cours de sa carrière dont un rémunéré. Chaque collègue est libre de choisir la formation à laquelle il souhaite s'inscrire. La première année, il perçoit une indemnité forfaitaire mensuelle (soit 85% du traitement brut et indemnité de résidence). L'intéressé-e conserve son poste à titre définitif. Le DASEN attribue et répartit la

dotation départementale après avis de la CAPD.

Le barème est assez complexe : les demandes sont réparties en fonction de l'ancienneté des collègues. Au sein de chaque tranche d'ancienneté, les demandes sont classées selon le barème suivant : ancienneté + un point par demandes antérieures.

Le nombre de possibilités de départ est

très faible, ce que le SNUipp-FSU dénonce. En pratique, il n'est possible d'obtenir ce congé qu'au bout de quatre ou cinq demandes. La circulaire indiquant la procédure de dépôt des demandes ne devrait pas tarder à paraître. Les réponses seront connues a priori en février ou mars 2017.

N'hésitez pas à contacter le syndicat pour plus d'informations.

## Stage « Droits des enseignant-es et paritarisme »

**Vendredi 8 décembre de 9h à 15h**

**Bourse du travail, 3 rue du Château d'eau, 10e**

Pour défendre ses droits, il faut d'abord les connaître ! Le SNUipp-FSU propose une journée de formation syndicale à destination des enseignant-es sur le paritarisme (avec un point sur les promotions), le fonctionnement réglementaire (règles et barèmes, circulaires...), les droits des personnels face à la hiérarchie.

Afin de participer à ce stage, il suffit d'envoyer la lettre-type à son IEN avant le 8 novembre et d'envoyer un mail au syndicat pour indiquer sa présence.

« Je n'arrive pas à toucher les indemnités qui me sont dues, le rectorat ne me répond pas...  
Que faire ? »

« Mon affectation change tout le temps, j'en ai assez... Que faire ? »



« Je reprends le travail à temps partiel dans une semaine et je n'arrive pas à connaître mon jour libéré... Que faire ? »

« J'ai un problème avec mon IEN, comment me défendre ? »

« J'ai un problème avec un parent, à qui m'adresser ? »

**Les représentant-es du personnel du SNUipp-FSU sont là pour conseiller les enseignant-es, les aider et les accompagner en cas de difficultés. Alors, si vous rencontrez un problème, que vous avez une question sans réponse, n'hésitez pas, contactez- nous !**

# Calendrier prévisionnel

## Des opérations administratives

<b>CAPD stages ASH d'initiative nationale et premier examen des stages de formation continue</b>	Jeudi 12 octobre 2017
<b>CAPD promotions</b> Une fiche de contrôle syndical est accessible sur le site du SNUipp-FSU Paris	Jeudi 7 décembre 2017
<b>Liste d'aptitude à la fonction de directeur-trice d'école</b>	8 décembre 2017
<b>Permutations nationales : calendrier prévisionnel</b>	
Saisie de la demande	Novembre 2017
CAPS 800 points octroyés au titre du handicap et contrôle des barèmes	Janvier/Février 2018
Résultats	Mars 2018
<b>Temps partiel/disponibilité</b>	
Circulaire rectorale	Février 2018
Limite du dépôt des demandes	Fin Mars 2018
<b>Candidatures stages CAPPEI</b>	Décembre 2017/Janvier 2018
<b>CAPD CAPPEI</b>	Février/Mars 2018
<b>CAPD hors classe, liste d'aptitude PE, congés de formation professionnelle, postes adaptés</b>	Mars 2018
<b>Mouvement des personnels</b>	Mars à Juin 2018

## Permutation

### Changer de département à la rentrée 2018

Les permutations sont réalisables, d'une part quand les possibilités de sortie du département d'origine et d'entrée du département sollicité sont en adéquation et d'autre part si le barème est suffisant. Ainsi, il est difficile de quitter un département déficitaire ou très peu demandé et difficile d'entrer dans un département excédentaire ou très demandé. Depuis quelques années, il est très difficile de sortir de l'académie de Paris. Le SNUipp-FSU revendique une augmentation

des possibilités de mobilité géographique. Quand une possibilité est ouverte pour permutation d'un département à un autre, c'est le candidat qui a le plus fort barème qui est muté. Les modalités définitives du calcul du barème seront connues d'ici une quinzaine de jours. Les éléments du barème qui ne devraient pas beaucoup changer sont disponibles sur le site du syndicat. Les statistiques des années antérieures classées par département sont aussi disponibles en ligne. Les dates d'ouverture du serveur pour saisir

les demandes ne sont pas encore connues, mais en général, le serveur ouvre début novembre.

**Pour accompagner les collègues concerné-es, le SNUipp-FSU Paris organise deux permanences spéciales ouvertes à tous les collègues : mercredi 15 novembre de 12h à 17h et mardi 21 novembre de 15h à 18h.**

# Réforme de l'avancement

## Où en est-on à Paris ?

*L'accord PPCR commence à être mis en œuvre non sans mal au sein de l'Académie. A la rentrée, les mails qui se sont succédés sur Iprof ont ajouté un peu plus de confusion à la situation actuelle, le Rectorat reconnaissant être incapable de répondre aux questions des enseignant-es... Le SNUipp-FSU Paris vous propose un point sur l'application parisienne de la réforme en cours.*

### Les inspections, c'est fini dès cette année !

L'inspection sous sa forme actuelle est appelée à disparaître. Elle va être remplacée par quatre rendez-vous de carrière précédés par une visite en classe de l'IEN : au 6<sup>ème</sup> échelon, au 8<sup>ème</sup> échelon, au moment du passage à la hors classe ou à la classe exceptionnelle.

L'inspection était souvent mal vécue par nos collègues. Par ailleurs, la manière dont les enseignant-es étaient inspecté-es variait en fonction des inspecteurs/trices de circonscription. Ces disparités de traitement ne sont pas acceptables. Pour le SNUipp-FSU, la nouvelle procédure d'évaluation et plus largement l'accompagnement professionnel prévu pour les collègues doivent être cadrés nationalement et académiquement. Au départ, les textes prévoyaient la rédaction d'un bilan professionnel par les enseignant-es sans nécessairement une visite de classe. A l'instar des collègues, le SNUipp-FSU a revendiqué que l'évaluation soit centrée sur le travail en classe sans la rédaction d'un bilan. Lors du groupe de travail, le SNUipp-FSU a rappelé à l'Académie cette disposition. Les enseignant-es doivent d'ailleurs être prévenu-es au moins un mois avant de la visite de l'IEN, ce qui n'était pas le cas dans les modalités actuelles de l'inspection.

Pour le SNUipp-FSU, les enseignant-es doivent connaître les attendus de l'évaluation. Par ailleurs, l'appréciation portée sur leur évaluation (excellent, très satisfaisant, satisfaisant, à consolider) doit être explicitée. Il n'est pas question de retomber dans

les travers de l'inspection actuelle jugée par une large majorité de collègues comme « infantilisante », « stressante » et « peu formatrice ».

Les collègues concerné-es par un rendez-vous de carrière ont a priori reçu un mail du rectorat en fin d'année scolaire dernière. Cela concerne les enseignant-es au 6<sup>ème</sup> échelon, au 8<sup>ème</sup> échelon, la deuxième année du 9<sup>ème</sup> échelon. Une CAPD a eu lieu fin septembre afin de déterminer les modalités concrètes de cette évaluation, le compte-rendu est en ligne.

Cette année scolaire est transitoire. Les passages plus rapides au 7<sup>ème</sup> ou au 9<sup>ème</sup> échelon se feront sur la base de la dernière note pour 2017-2018. Les enseignant-es concerné-es n'auront pas de rendez-vous de carrière.

### La nouvelle grille d'avancement est à l'œuvre : le grand choix, le choix... c'est fini !

Auparavant, la durée pour atteindre le 11<sup>ème</sup> échelon variait en théorie de 20 ans (vitesse la plus rapide) à 30 ans (à l'ancienneté), 26 ans en moyenne. Dorénavant, la vitesse d'avancement à la classe normale sera la même pour tous sauf aux 6<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> échelons où deux accélérations d'un an seront possibles. La durée pour atteindre le 11<sup>ème</sup> échelon sera de 26 ans au maximum, 24 ans au minimum.

En cette rentrée, les enseignant-es parisiennes à la classe normale ont vu la date du passage d'échelon modifiée, mais leur ancienneté au sein de l'échelon est bien sûr

conservée s'ils sont resté-es au même échelon. Il faudra bien vérifier sur l'arrêté que l'administration va envoyer prochainement à chaque enseignant-e.

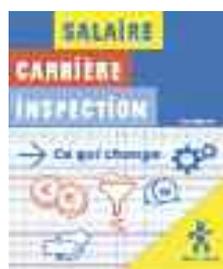
### Passage à la hors-classe, à la classe exceptionnelle, revalorisation... Les grands inconnus.

L'accord PPCR signé avec le gouvernement précédent garantissait une carrière complète sur deux grades : le passage à la hors-classe pour tous les personnels.

Cet engagement avait notamment incité la FSU à signer cet accord. Pour le moment, le gouvernement n'a pas indiqué le barème pris en compte pour le passage à la hors-classe à la rentrée 2018. Le poids de l'appréciation de la hiérarchie par rapport à l'ancienneté reste notamment à déterminer. Le SNUipp-FSU revendique évidemment que cela soit l'ancienneté de service qui prime sur l'appréciation. De même, les conditions de passage à la classe exceptionnelle n'ont pas été précisées.

Enfin, l'accord PPCR prévoyait une revalorisation de chaque échelon, un dégel progressif du point d'indice, une conversion d'indemnités en point d'indice. C'est là que ça bloque ! Le gouvernement semble revenir sur cet engagement de revalorisation de nos salaires. Pour la FSU et le SNUipp, il n'en n'est pas question ! Nous devons donc être massivement en grève le 10 octobre pour imposer au gouvernement actuel le respect des engagements passés !

Anne-Laure Stamminger



### En quelques clics, calculez votre déroulé de carrière avec l'application des règles introduites par PPCR.

Le SNUipp-FSU met à votre disposition un calculateur permettant de comparer votre carrière (avancement, passage à la hors-classe) selon l'ancien système et celle d'aujourd'hui avec les nouvelles règles liées à l'application de PPCR. Ce calculateur est disponible sur le site du SNUipp-FSU Paris dans la rubrique « Carrière ». Un guide est également disponible en ligne ou en version papier. Nous pouvons vous en envoyer dans vos écoles.

# Nouvelles grilles d'avancement au 1<sup>er</sup> septembre 2017

Après plusieurs mois de discussions, la transposition du protocole PPCR dans l'Éducation nationale se concrétise. L'ensemble des enseignant-es va bénéficier dès 2017 d'une revalorisation des salaires et des carrières.

## Classe normale

Echelon	Indice	Durée dans l'échelon	
		avec accélération	sans accélération
1	383		1
2	436		1
3	445		2
4	458		2
5	471		2,5
6	483	2	3
7	511		3
8	547	2,5	3,5
9	583		4
10	625		4
11	669		-

## Hors classe

Echelon	Indice	Durée dans l'échelon
1	570	2
2	611	2
3	652	3
4	705	3
5	751	3
6	793	3
7 <sup>(1)</sup>	-	

<sup>(1)</sup> Créé à partir de janvier 2020

# Reclassement dans les nouvelles grilles au 1<sup>er</sup> septembre 2017

Le reclassement concerne tous les enseignant-es au 1<sup>er</sup> septembre 2017. Il se fait avec conservation de l'ancienneté acquise dans l'échelon d'origine pour les collègues reclassés au même échelon et sans conservation pour les collègues reclassés à l'échelon supérieur.

## Classe normale

Echelon détenu au 31/08/2017	Ancienneté dans l'échelon au 31/08/2017	→	Nouvel échelon au 01/09/2017
3	moins d'1 an	→	3
4	moins de 2 ans	→	4*
	plus de 2 ans	→	5
5	moins de 2,5 ans	→	5
	plus de 2,5 ans	→	6
6	moins de 3 ans	→	6*
	plus de 3 ans	→	7
7	moins de 3 ans	→	7*
	plus de 3 ans	→	8
8	moins de 3,5 ans	→	8*
	plus de 3,5 ans	→	9
9	moins de 4 ans	→	9*
	plus de 4 ans	→	10
10	moins de 4 ans	→	10*
	plus de 4 ans	→	11
11	sans incidence	→	11

## Hors classe

Echelon au 31/08/2017	Ancienneté dans l'échelon au 31/08/17	→	Nouvel échelon
4	moins de 2,5 ans	→	3*
	plus de 2,5 ans	→	4
5	moins de 2,5 ans	→	4*
	plus de 2,5 ans	→	5
6	moins de 3 ans	→	5*
	plus de 3 ans	→	6
7	sans incidence	→	6*

\* avec reprise d'ancienneté acquise dans l'échelon

# Droits et libertés

## L'école c'est aussi pour les jeunes migrant-es !

L'été a été marqué par des expulsions répétées des camps de migrant-es sur tout le territoire sans réelle possibilité pour ceux-ci de voir leur dossier étudié, sans aucune proposition de prise en charge digne de ce nom pour l'hébergement, ni pour l'ensemble de leurs droits comme celui à l'éducation. Alors que la loi française affirme le droit à la scolarisation pour tous, des enfants et des adolescents n'ont pas pu faire leur rentrée scolaire.

A Paris, un nombre de plus en plus important de jeunes étrangers isolés se retrouvent à errer dans les rues de la capitale sans prise

en charge de l'aide sociale à l'enfance ni possibilité de se scolariser, le Casnav demandant aux mineurs un responsable légal... Pour les familles, la scolarisation est devenue un véritable casse-tête du fait, non d'une opposition franche de la municipalité ni de l'académie, mais d'hébergements peu stabilisés et souvent très éloignés rendant une scolarisation régulière impossible.

Aujourd'hui nous ne connaissons pas encore la politique migratoire prévue par le gouvernement concernant les familles et les jeunes installés sur le territoire et dont les enfants sont dans nos écoles. La vigilance reste donc de mise. Si vous avez connaissance de familles en difficulté, n'hésitez pas

à contacter le RESF de votre arrondissement : <http://www.educationsansfrontieres.org> rubrique 34, ainsi que le SNUipp-FSU Paris qui pourra vous épauler dans l'accompagnement de ces familles.



## Pour l'abrogation du délit de solidarité !

La cour d'appel de Aix-en-Provence a condamné Cédric Herrou à 8 mois de prison avec sursis pour « aide à l'entrée et à la circulation d'étrangers en situation irrégulière », alors qu'il n'a fait qu'apporter son aide à des personnes, parmi lesquelles des enfants, en grande détresse. Une nouvelle condamnation a eu lieu depuis : Pierre-Alain Mannoni a été condamné le 11 septembre à deux mois de prison avec sursis pour avoir transporté dans son véhicule des Érythréennes malades. Ils n'ont fait que leur

devoir de citoyens. Ils devraient en être remerciés et non pas condamnés ! Le SNUipp avec la FSU demandent l'arrêt des poursuites à leur encontre et la suppression du délit de solidarité.

## Accueil des migrants

Le SNUipp-FSU Paris s'inquiète du devenir des migrants du centre de Premier Accueil de Paris Nord, le premier centre humanitaire pour primo-arrivants ouvert en France. En effet après le départ début septembre de l'association *Médecins du Monde* c'est au tour d'*Utopia 56* de se retirer du projet. Le traitement administratif des réfugiés lié à ce centre n'a plus rien d'humanitaire. Peu à peu, seuls les outils de tri et d'expulsion de l'État ont pris la main et cela à l'intérieur du centre comme à l'extérieur. Ce n'est plus supportable.

## « Lumière sur mairies brunes » sortie du tome 2

Le travail des organisations syndicales et des militant-es antifascistes doit plus que jamais s'intensifier. Il nous faut veiller à ce que le combat contre l'extrême droite



ne passe pas au second plan des luttes syndicales au prétexte qu'elle a été battue aux présidentielles et qu'elle n'a obtenu « que » 9 députés. Il faut continuer de lutter syndicalement, sans relâche

et avec la même force, contre les politiques libérales, notre adversaire, qui fait aussi monter les scores du FN, et contre le fascisme, notre ennemi historique.

En septembre 2015, VISA (Vigilance et Initiatives Syndicales Antifascistes) publiait le 1<sup>er</sup> tome de *Lumière sur mairies brunes*. Il recensait tous les faits et méfaits de la 1<sup>ère</sup> année de l'extrême droite aux pouvoirs dans les villes qu'elle occupe. Pendant les deux années suivantes, VISA a poursuivi ce travail de « mémoire » pour mettre en pleine lumière les origines véritablement fascistes du FN et de toute l'ex-

trême droite. Pour y parvenir, rien ne vaut un recensement exhaustif, méticuleux et daté.

Ce deuxième tome *Lumière sur mairies brunes* couvre donc la période allant de juin 2015 à juin 2017. Il regorge d'informations sur les pratiques municipales plus ou moins radicales de l'extrême droite et illustre ainsi tous les reculs sociaux qu'elle provoque lorsqu'elle exerce le pouvoir.

Brigitte Cerf

# Se (re)syndiquer

## pour renforcer l'action du SNUipp-FSU

Bulletin de syndicalisation **2017/2018**

*Le syndicat ne reçoit aucune subvention  
et ne vit que par les cotisations de ses adhérents*



Le SNUipp-FSU Paris utilisera ces informations pour m'adresser personnellement ses publications (L'Ecole, Fenêtres Sur Cours, Pour, Lettre électronique d'information...) et me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires.

Nom : ..... Prénom : .....

Nom de naissance : ..... Date de naissance : .....

Adresse personnelle : .....

Tél. personnel : ..... Portable : .....

E-mail : .....

Adresse professionnelle : .....

..... Echelon : .....

Je me syndique au SNUipp Paris-FSU afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'Education, au maintien de l'unité de la profession. J'autorise le SNUipp à faire figurer ces informations dans ses fichiers et ses traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la Loi du 06/01/78. Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès en m'adressant par écrit à la section de Paris.

### MODE DE REGLEMENT

Le montant de ma cotisation est de \_\_\_\_\_ € (voir tableau ci-contre)

Je paye avec 1 ou plusieurs chèques (maximum 4) à l'ordre du SNUipp Paris, datés du jour de l'émission des chèques

Je choisis le prélèvement automatique (remplir le formulaire ci-dessous et joindre un RIB, un RIP ou un RICE).

Date : ..... Signature : .....

**Bulletin à compléter et à renvoyer par courrier  
SNUipp-FSU Paris 11 rue de Tourtille 75020 Paris**

Cocher les mois de prélèvement qui doivent être consécutifs et la case "TACITE RECONDUCTION" si vous souhaitez que votre adhésion soit reconduite automatiquement. Ils débiteront le 5 du mois suivant la réception du bulletin rempli accompagné du RIB.

TACITE RECONDUCTION   Novembre  Janvier  Mars  Mai  Juillet  
 Décembre  Février  Avril  Juin  Août

### Mandat de prélèvement **SIPA** - Cotisations SNUipp-FSU Paris

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SNUipp-FSU Paris à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUipp-FSU Paris. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

#### DEBITEUR :

Votre nom : ..... Votre prénom : .....

Votre adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

IBAN

.....

BIC

.....

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature : .....

**66%** de la cotisation est déductible  
sous forme de réduction ou de crédit d'impôt

### Montant et coût réel après déduction fiscale pour les instituteurs, PE et hors classe

Ech	Instit.	soit après déduction d'impôts	PE	soit après déduction d'impôts	Ech	Hors classe	soit après déduction d'impôts
3			130 €	43 €	4	219 €	72 €
4	121 €	40 €	139 €	46 €	5	225 €	74 €
5	124 €	41 €	147 €	48 €	6	240 €	79 €
6	126 €	42 €	151 €	50 €	7	254 €	84 €
7	129 €	43 €	160 €	53 €			
8	136 €	45 €	172 €	57 €			
9	143 €	47 €	184 €	61 €			
10	152 €	50 €	198 €	65 €			
11	167 €	55 €	213 €	70 €			

### Indemnités à ajouter à la cotisation

ASH, formation, Clin, remplaçants avec Issr...	Ajouter 5 €
Direction d'école ou d'Egpa	Ajouter 13 €

### Temps partiel

Le montant est de 50% ou 75% de la cotisation du tableau ci-dessus selon la quotité travaillée avec un montant minimal de 80 €

M1	Cotisation 30 €
Stagiaire (M2/FSTG)	Cotisation 90 €
Pension inférieure à 1500 €	Cotisation 90 €
Pension entre 1500 et 2000 €	Cotisation 105 €
Pension supérieure à 2000 €	Cotisation 120 €
Disponibilité	Cotisation 80 €
AESH/CUI/AVS	Cotisation 40 €

Crédit Mutuel Enseignant  
69 boulevard saint Germain  
75005 Paris

IDENTIFIANT CREATIER SEPA  
FR50ZZ629416

# Se (re)syndiquer

## c'est maintenant !

pour faire entendre les revendications  
des personnels

pour fonctionner

pour agir

pour construire une vraie  
transformation de l'école

pour remplir  
les missions de  
représentation du personnel

Le SNUipp-FSU ne reçoit aucune subvention et fonctionne uniquement grâce aux cotisations de ses adhérent-es. La cotisation peut être réglée en plusieurs fois et 66% de celle-ci est déductible du montant des impôts sur le revenu !